

Conseil Intercommunal

10 juin 2026

Rapport de la Commission *ad hoc*

Préavis N° 04-2026 : Demande de crédit d'investissement pour la première phase de la stratégie canicule – Installation de films antichaleur au Collège du Martinet

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mmes Ariane Dubuis et Priscille Ramoni, MM. Florent Simonot et Pierre-Yves Bassin, s'est réunie le 13 mai 2026 à Rolle dans les bureaux d'Enjeu. Étaient également présents : Mme Natacha Jaquier, membre du Comité de Direction, et M. Daniel Moncada, Directeur Secteur Bâtiments et Sécurité.

La Commission tient à les remercier pour les informations données et pour les réponses apportées.

Préambule

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit d'investissement de CHF 123'000.- TTC pour la pose de films antichaleur sur les vitres côté Sud des bâtiments A, C et D du Collège du Martinet. Cette mesure répond à une urgence thermique, des températures de 38°C ayant été relevées dans les étages supérieurs, compromettant la santé des usagers.

Remarques générales

Suite aux échanges, la Commission a relevé les points suivants :

- État du bâtiment et ventilation : Le collège dispose d'une isolation périphérique et de vitres changées vers 2015. Toutefois, l'absence de ventilation mécanique empêche tout rafraîchissement nocturne efficace. Contrairement aux UAPE qui sont généralement de plain-pied et permettent une ventilation naturelle, les étages du Collège accumulent la chaleur.
- Efficacité technique : Le film 3M Prestige 70 Exterior a été choisi pour sa technologie « angulo-sélective » qui bloque la chaleur estivale tout en permettant des apports solaires en hiver. Une baisse de la température ambiante de l'ordre de 5 °C est attendue lors des pics de chaleur.
- Choix de l'entreprise : Les travaux sont adjugés à l'entreprise Schweitzer. Ce choix s'appuie sur des comparatifs antérieurs (projet de Gilly) et semble garantir des tarifs négociés ainsi qu'une expertise spécifique pour la pose. La Commission regrette toutefois l'absence d'appel d'offres récent afin de s'assurer de bénéficier du meilleur tarif, cette question relevant toutefois de la compétence de la Commission des finances.
- Alternatives : Les stores extérieurs actuels sont jugés contre-productifs car ils absorbent la chaleur, et la climatisation n'est pas réalisable en l'absence de ventilation mécanique dans les bâtiments. La question de la végétalisation de la cour est en discussion au sein de la Commune de Rolle, compétente en la matière, puisque propriétaire.

- Processus et anticipation : La Commission reconnaît que l'intercommunalité a un devoir de diligence pour garantir un environnement conforme (not. Loi sur le travail). Elle regrette cependant le dépôt tardif du préavis en mai 2026, alors que les problématiques étaient connues depuis l'été 2025. Une présentation en février aurait évité de placer le Conseil intercommunal devant le fait accompli.

Pour conclure, cette installation constitue une réponse immédiate et concrète pour préserver la santé des élèves et des enseignants face aux fortes chaleurs. Elle s'inscrit de manière cohérente dans l'attente des mesures complémentaires de la stratégie 2026-2030.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre Commission recommande à l'unanimité de ses membres présents **d'accepter** les conclusions du préavis n° 04-2026, à savoir :

- D'adopter le préavis n° 04-2026 Demande de crédit d'investissement pour la première phase de la stratégie canicule – Installation de films antichaleur au Collège du Martinet.
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 123'000.- TTC pour la pose de films antichaleur au Collège du Martinet.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Au nom de la Commission ad hoc

Priscille Ramoni, Présidente

Ariane Dubuis

Pierre-Yves Bassin

Florent Simonot